

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Application et dérogations

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toutes les commandes qui sont faites à Visioled, dont le siège est situé complexe Indar à Blanquefort, à l'exception des conditions ou documents propres à l'acheteur. Est considéré comme acheteur toute personne morale ou physique, société, entreprise ou particulier signataire et acceptant les conditions générales de vente. Le client est censé les accepter par le seul fait de sa commande. Les exceptions à ces conditions de vente, même figurant sur des documents émanant du client ou de nos représentants, ne nous sont opposables que moyennant confirmation écrite de notre part. Même dans ce cas, les présentes conditions de vente restent d'application pour tous les points à propos desquels il n'aura pas été expressément dérogé.

Article 2 : Démarches administratives

Les démarches auprès des services de la voirie ainsi que les différentes autorisations administratives sont à effectuer par le client, sauf documents écrits contraires.

Tous les impôts et les taxes appliqués aux enseignes sont à la charge du client.

Visioled décline toutes responsabilités en cas de litiges administratifs.

Article 3 : Prix

Au-delà de la validité d'une offre ou d'un devis mentionnée sur ces derniers, une révision pourra être effectuée en fonction des variations des cours et charges en vigueur.

Toutes modifications souhaitées par le client concernant le projet initial et ne figurant pas sur le devis feront l'objet d'une facturation.

Article 4 : Paiement

Sauf contre-indications écrites, le paiement de nos enseignes, taxes comprises, devra se faire à Blanquefort. Pour la France, le paiement des factures s'effectue sous 30 jours.

Pour l'export, le règlement des factures s'effectue par virement bancaire de la facture pro forma avant expédition de la marchandise (avec ou sans taxes suivant le lieu de destination de l'enseigne).

Article 5 : Défaut de paiement

Le défaut de paiement de nos factures venues à échéance donnera de plein droit lieu à des intérêts calculés au taux de 12% l'an. En cas d'envoi d'une mise en demeure, tout montant non réglé dans les 14 jours sera augmenté de plein droit de 15%. Ces dommages nous sont dus sans préjudice des frais judiciaires et indemnités de procédure nous revenant.

Article 6 : Garantie

La garantie prévue par Visioled couvre tous les défauts de fabrication de nos enseignes. Sont exclus les dégâts qui peuvent être causés par des intempéries, une tierce personne, ainsi que toutes mauvaises utilisations ou modifications. Pendant toute la période de la garantie de l'entreprise, Visioled reste la seule compétente en matière de réparation de ses produits. Dans le cas d'une intervention de toutes autres personnes non agréées par VISIOled, la garantie de l'entreprise s'annule automatiquement (sauf dans le cas d'une autorisation écrite et exceptionnelle établie par VISIOled). Toute réclamation devra impérativement être faite au maximum un mois après la pose de l'enseigne.

Article 7 : Livraison

Nos délais de livraison indiqués aux clients sont à titre d'information et l'acheteur ne peut, lorsque la livraison subit un retard, prétendre à une indemnisation que si un accord écrit avait été prévu au préalable par Visioled. Le montant de cette indemnité ne pouvant cependant jamais excéder 5% du prix global.

Article 8 : Réserve de propriété

Les enseignes délivrées par Visioled restent notre propriété jusqu'à règlement complet des factures, des intérêts, des pénalités, ainsi que des éventuels frais. L'acheteur ne peut donc pas disposer ni transférer la propriété ni donner en gage des enseignes qui n'ont pas été intégralement payées.

Tout dessin ou maquette de projet réalisés par nos services restent notre propriété et ne peuvent être ni copiés, ni utilisés à quelque fin que ce soit sans notre accord par écrit.

Article 9 : Attribution de compétence

Toutes contestations auxquelles la présente convention pourrait donner lieu seront soumises au tribunal de commerce de Bordeaux. Les frais s'y rapportant seront à la charge de l'acheteur.